

ORNANS Contribution fiscale des entreprises

Ducret en croisade contre les impôts

Le maire d'Ornans Sylvain Ducret dénonce une décision de l'administration fiscale rendant caduque une délibération du conseil municipal, qui devait faire baisser les impôts fonciers des entreprises de la ville.

Mauvaise surprise pour les élus du conseil municipal d'Ornans. Alors qu'ils avaient, en septembre 2017, entériné à l'unanimité une diminution de la fiscalité des entreprises de la ville, l'administration vient de leur faire savoir que leur décision était caduque, et que les impôts ne baisseront pas.

Mauvaise surprise... et grosse colère pour le maire, qui met les pieds dans le plat, en rappelant l'histoire du différend. « Nous voulions soutenir l'activité économique, notamment des commerçants et des artisans », explique Sylvain Ducret. « Le 28 septembre 2017, l'ensemble du conseil a donc voté la baisse des bases minimales de la Cotisation foncière des entreprises. Cette décision, qui devait s'appliquer en 2019, aurait fait sensiblement baisser l'im-

pôt dû à la commune par les entreprises commerciales, artisanales et industrielles ».

« Un déni de démocratie »

Las. Il y a deux semaines, le maire apprend, lors d'une commission des finances de l'intercommunalité, que l'administration fiscale a refusé de prendre en compte la délibération du conseil ornanais. « Cette décision m'a été formulée verbalement, sans aucune trace écrite », s'indigne l' élu. « Notre délibération ne souffrait pourtant d'aucune contestation, elle a été validée en préfecture par le contrôle de légalité ».

Pour Sylvain Ducret, il s'agit là d'un « déni de démocratie. D'autant que cette délibération a été approuvée par toutes les composantes de l'assemblée municipale. Apprendre un an plus tard qu'elle est caduque, c'est incompréhensible ».

La caducité de la délibération, avancée par la direction des finances publiques, semble due au transfert, au 1^{er} janvier 2018, de la compétence fixant la Cotisation foncière des entreprises (CFE) des communes aux communautés de communes. « Nous contestons cette interprétation, car quand nous avons voté ce texte, la CFE était de notre compétence exclusive », poursuit M. Ducret. « Revenir sur cette décision est contraire au droit, au bon sens et à la légitimité démocratique ».

En représailles, l'ensemble des représentants de la commune d'Ornans à la com-com Loue-Lison (CCLL) s'est abstenu lors de l'examen des bases minimales de la CFE à la dernière assemblée intercom-



Cette délibération était destinée à soutenir l'activité économique, particulièrement les artisans d'art. Photo d'archives ER

munale. Sylvain Ducret a également écrit au ministre de l'Action et des comptes publics, Gérard Darmanin, pour lui demander des comptes sur la décision des services fiscaux doubiens. « Nous ne lâche-

rons rien et irons jusqu'au bout pour faire respecter notre délibération », assure-t-il. « Devant le tribunal administratif ou le Conseil d'Etat s'il le faut ».

S.L.

Allô, les impôts ?

Y a-t-il encore quelqu'un à la Direction départementale des finances publiques ? Nous souhaitons la contacter pour faire réagir un de ses représentants aux mises en cause portées par Sylvain Ducret, via les coordonnées indiquées sur le site officiel de l'administration, doubts.gouv.fr. Le téléphone : malgré plusieurs tentatives, il sonne dans le vide puis occupé. Quand au mail, il « revient » flanqué d'un message d'erreur...

« Nous ne lâcherons rien et irons jusqu'au bout pour faire respecter notre délibération. »
Sylvain Ducret, maire d'Ornans